



N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE  
LAURIER-STATION  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

1248<sup>ÈME</sup> SESSION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021**

À une séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021, à 19h00, à la salle de la chapelle, située au 364, rue St-Joseph, étaient présents :

**Mme Huguette Charest, Mairesse**

- M. William Arsenault, conseiller no.1
- Mme Jessika Daigle, conseillère no.2
- Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3
- M. Marc Legros, conseiller no.4
- M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5
- M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h00 par madame Huguette Charest, mairesse qui souhaite la bienvenue aux membres.

**NO: 0302-21**

**ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

**NO: 0303-21**

**VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité que :

- L'AVIS de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- LES membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

ADOPTÉE

**3.**

**ADMINISTRATION**

**NO: 0304-21**

**DÉPÔT / DÉCLARATION / INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES / MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires (Art.357 L.E.R.M.);

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier, monsieur Frédérick Corneau, déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire des intérêts pécuniaires ;



Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le conseil municipal accuse réception des dépôts des déclarations pécuniaires.

ADOPTÉE

NO: 0305-21

**DÉPÔT / RAPPORTS VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / AUDITS DE CONFORMITÉ / ADOPTION DU BUDGET / ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNALE D'IMMOBILISATIONS**

ATTENDU la réception de la correspondance datée du 23 novembre 2021 de la part de la Commission municipale du Québec relativement aux audits de conformité émis par celle-ci concernant les *Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations*, en vertu de la l'article 86,7 de la *Loi sur la Commission municipale* ;

ATTENDU QUE ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations que la Commission a jugée appropriées dans les circonstances ;

ATTENDU QUE les rapports doivent être déposés à la première séance du conseil de la municipalité qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt des audits de conformité de la Commission municipale du Québec concernant *Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations*.

ADOPTÉE

NO : 0306-21

**AUTORISATION SIGNATAIRES / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE / VOLET SOUTIEN / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), ci-après le « **Programme** », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le **Programme** comporte un volet soutien, ci-après le « **Volet** », qui vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière, au moyen d'un aide financière provenant du gouvernement du Québec ;  
ATTENDU QUE le projet de la municipalité d'asphaltage d'une partie des rues de la Station et des Érables fut retenu sous ce **Volet** et que le **Ministre** accepte de verser à la municipalité une aide financière pour lui permettre de réaliser ce projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente d'aide financière via une convention dûment signée par les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- QUE la convention a pour objet l'octroi, par le **Ministre**, d'une aide financière maximale de 563 412\$ à la municipalité, pour lui permettre de réaliser des travaux d'amélioration sur des infrastructures routières municipales admissibles, acceptées par le **Ministre** ;
- D'AUTORISER madame Huguette Charest, mairesse, ainsi que monsieur Frédéric Corneau, directeur-général, à signer la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien (PAVL).

ADOPTÉE

NO: 0307-21

### **AUTORISATION PAIEMENT / TETRA TECH QI INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN / DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PAVL) / PROJET ASPHALTAGE**

ATTENDU QUE le volet Soutien du PAVL (Programme d'aide à la voirie municipale) vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la chaussée, du drainage, et de la sécurité routière, au moyen d'une aide financière provenant du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les demandes éligibles au PAVL doivent être justifiées par une étude de sécurité signée par un ingénieur identifiant les problématiques associées à l'infrastructure. Les conséquences engendrées par l'état de l'infrastructure doivent également être démontrées ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « **Tetra Tech Qi inc.** » pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), tel qu'il appert à la résolution no.0123-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 25 octobre 2021, de la firme « **Tetra Tech QI inc.** », d'un montant de 5 030.24\$ taxes incluses pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le processus de demande au PAVL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER le paiement à la firme « **Tetra Tech QI inc.** », d'un montant de 5 030.24\$ taxes incluses, pour honoraires professionnels afin de compléter une demande au Programme d'aide à la voirie locales (PAVL).

ADOPTÉE



Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
NO: 0308-21

**ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / TETRA TECH QI INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / PROJET DEMANDE PAVL / RÉFECTION DE LA RUE DE LA STATION ET DE LA RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU l'approbation de la part du ministère des Transports du Québec d'une aide financière relative au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien (PAVL)* ;

ATTENDU QUE le Programme comporte un volet soutien qui vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage et de la sécurité routière, au moyen d'un aide financière provenant du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté un projet de réfection d'asphaltage pour les rues de la Station et des Érables et que celui-ci fut approuvé de la part du ministère ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Tetra Tech Qi inc.* » pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), tel qu'il appert à la résolution no.0123-21 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la poursuite des travaux, un mandat de plans et devis se doit d'être attribué afin de sélectionner un entrepreneur pouvant effectués les travaux identifiés ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la part de la firme « *Tetra Tech QI inc.* », datée du 20 septembre 2021, d'un montant de 20 000\$ avant taxes, pour la réalisation des activités suivantes :

- Réunion de coordination ;
- Mise en plan et conception détaillée ;
- Préparation des plans et devis définitifs ;
- Estimation définitive des coûts ;
- Assistance lors de la période d'appel d'offres et analyse des soumissions ;
- Préparation des plans et devis pour construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Tetra Tech QI inc.* », d'un montant de 20 000\$ avant taxes, pour la réalisation de plans et devis concernant le projet de réfection de la rue de la Station et de la rue des Érables.

ADOPTÉE

NO: 0309-21

**AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / SERVICE PROFESSIONNEL / INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS / PROJET ADDENDA 1 / PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉS**

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté « *SNC-Lavalin inc.* » pour effectuer son *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*, tel qu'il appert à la résolution no.017-15 ;





N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

ATTENDU QUE plusieurs rues et leurs conduites furent nettement surclassées concernant leur état dans ledit plan d'intervention (Beaudry, St-Onge, Jean XXIII, St-Joseph, Côté, Couture);

ATTENDU l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme « *Tetra Tech QI inc.* » pour la réalisation d'une première étape (Phase I) pour l'élaboration d'un addenda au *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*, tel qu'il appert à la résolution no.0292-21 ;

ATTENDU QUE de par cet addenda, il sera possible de reclasser certaines catégorisations de rues mal évaluées au Plan d'intervention concernant les égouts ;

ATTENDU QU'afin de réaliser la première phase de l'addenda, une inspection des conduites d'égouts des rues identifiées au devis s'avère nécessaire ;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissionnaires retenus sont les suivants ;

1. Groupe Véolia SE inc.
2. LCS inc.
3. Can-Explore

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER monsieur Frédérick Corneau, directeur-général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une inspection par caméra des conduites d'égouts identifiées au devis pour soumission et qui s'inscriront dans l'Addenda réalisée par la firme « *Tetra Tech QI inc.* ».

ADOPTÉE

**NO: 0310-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS / HONORAIRES PROFESIONNELS / COMPTE D'HONORAIRES**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Morency, Société d'Avocats* », pour l'accompagnement professionnel dans le processus de négociation de la convention collective, tel qu'il appert à la résolution no.061-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 31 octobre 2021 d'un montant de 6 512,64\$ taxes incluses, couvrant la période de services allant du 4 octobre 2021 au 28 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Morency, Société d'Avocats* », d'un montant de 6 512,64\$ taxes incluses, pour l'accompagnement professionnel dans le cadre du renouvellement de la convention collective pour la période du 4 octobre 2021 au 28 octobre 2021.

**NO: 0311-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS / HONORAIRES PROFESIONNELS / COUR MUNICIPALE / CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE la firme « *Morency, Société d'Avocats* », est mandatée afin de représenter la municipalité à la Cour municipale à titre de procureur ;

ATTENDU QUE dans l'émission de constats d'infractions, certaines dispositions légales se doivent d'être vérifiées avant l'envoi à la Cour des constats ;



N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

ATTENDU la réception d'une facture datée du 31 octobre 2021, d'un montant de 229,03\$ taxes incluses, pour des conseils juridiques concernant deux (2) constats d'infraction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Morency, Société d'Avocats* », d'un montant de 229.03\$ taxes incluses ;

ADOPTÉE

NO: 0312-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT / LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC. / FOURNITURE DE BIENS / ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

ATTENDU la tenue et l'organisation des élections municipales générales du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU la réception d'une facture de « *Les Éditions Juridiques FD inc.* », datée du 8 novembre 2021, d'un montant de 1 196.83\$ taxes incluses, pour la fourniture de matériel nécessaire à la tenue des élections municipales générales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Les Éditions Juridiques FD inc.* », d'un montant de 1 196.83\$ taxes incluses pour la fourniture du matériel nécessaire à la tenue des élections municipales générales du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

NO: 0313-21

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CUEILLETTE DE GROS REBUTS / ANNÉE 2021-2022**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service de récupération de gros rebuts pour l'année 2021-2022 ;

ATTENDU la réception des deux (2) soumissions suivantes ;

Soumissionnaires	Prix (Tx incl.)
Recyc.Lav inc.	8 738\$
Location Demers & Dubois inc.	8 761\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de « *Recyc.Lav inc.* », d'un montant de 8 738\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat via appel d'offres sur invitation à « *Recyc.Lav inc.* », d'un montant de 8 738\$ taxes incluses, pour la fourniture d'un service de récupération et de collecte des gros rebuts, et ce, pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE





N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

**4. RÉSEAU ROUTIER, VOIRIE, AQUEDUC & ÉGOUT**

**NO: 0314-21**

**ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / FNX-INNOV / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ÉES SOMMAIRE PHASE I / PROJET PROLONGEMENT DES SERVICES / RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat de gré à gré à « *Tetra Tech Qi inc.* », pour la réalisation de plans et devis dans le contexte du projet de réfection de la rue de la Station et des Érables dans le cadre de la demande au volet soutien du *Programme de soutien à la voirie locales (PAVL)*, tel qu'il appert à la résolution no.0308-21 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, une étude géotechnique et ÉES sommaire de Phase I se doit d'être complétée afin de pouvoir procéder à un éventuel appel d'offres public (SÉAO) ;

ATTENDU la réception d'une soumission de « *FNX-Innov* », d'un montant de 18 325\$ avant taxes, pour fins d'honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'un ÉES sommaire Phase I ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « *FNX-Innov* », d'un montant de 18 325\$ avant taxes pour fins d'honoraires professionnels pour la réalisation des travaux énumérés aux présentes.

ADOPTÉE

**NO: 0315-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESIONNELS / PROJET DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE RÉSIDENTIEL PHASE II « LA CLÉ DES CHAMPS » / RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire La Clé des Champs phase II ;

ATTENDU QUE la phase II du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. ainsi que de desservir les services et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le mandat de plans et devis ainsi que la surveillance bureau de la phase II à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.0231-18;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 12 novembre 2021, d'un montant de 7 330,80\$ taxes incluses pour 100% du mandat de plans et devis complété, et de 2% à 5% du mandat de surveillance bureau complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité ;



N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant total de 7 330,80\$ taxes incluses pour la réalisation du mandat de plans et devis de la phase II du développement résidentiel « *La Clé des Champs* », complété à 100%, et de 2% à 5% du mandat de surveillance bureau.

ADOPTÉE

**NO: 0316-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESIONNELS / SURVEILLANCE BUREAU / PROJET PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / PROJET DES RUES LAPOINTE ET OLIVIER**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'adjudication d'un contrat de plans et devis pour le prolongement des rues Lapointe et Olivier à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 17 novembre 2021, d'un montant de 7 658.77 \$ taxes incluses, pour la réalisation de 100% des plans et devis, de 100% l'étude géotechnique (rés. no. 0262-20) et de 65% de la surveillance bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant total de 7 658.77\$ taxes incluses pour la réalisation de 100% des plans et devis, de 100% de l'étude géotechnique (rés no. 0262-20), et de 65% de la surveillance bureau dans le cadre du projet des services et voirie des rues Lapointe et Olivier.

ADOPTÉE

**NO: 0317-21**

**5. IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESIONNELS / DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE / PROJET PROLONGEMENT DES SERVICES / RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE le conseil a donné le mandat à « *SNC-Lavalin inc.* », en mars 2021, d'ajouter une section de la rue des Érables au travaux prévus pour le secteur du Chêne Phase II pour le raccordement des sept (7) lots vacants, entre la rue du Hêtre et la rue St-Denis. Résolution no.083-21 ;

ATTENDU QU'à cette proposition était inclus l'ajout de la section de la rue des Érables, à la demande d'autorisation du MELCC en cours pour les trois (3) nouvelles rues de la Phase II. Une mention soulignait que ces lots ne faisaient pas partie des études écologiques et de caractérisation environnementale réalisées préalablement à cet ajout.

ATTENDU QU'en cours d'analyse de la demande de certificat d'autorisation, le MELCC a fait la demande de l'étude de caractérisation environnementale Phase I pour la rue des Érables ;

ATTENDU QUE pour ne pas retarder les travaux sur les trois (3) nouvelles rues, la municipalité a choisi de retirer la rue des Érables de la demande d'autorisation en cours pour la soumettre séparément, une fois les études complémentaires réalisées ;





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le but de l'étude de caractérisation environnementale de Phase I consiste à déterminer si le site à l'étude a été exposé à des risques de contamination ou s'il est déjà contaminé. Cette étude vise donc à réduire les incertitudes relatives aux conditions environnementales du site étudié et pourra constituer une base pour des investigations additionnelles (caractérisation environnementale de site – Phase II), si requises. D'après les informations disponibles à cette étape, la Phase I vise à obtenir les autorisations requises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

ATTENDU QUE pour ces terrains vacants concernés, il est anticipé qu'une caractérisation environnementale Phase II soit recommandée en raison de la présence de sols de remblai sur le site. L'objectif de la Phase II, si requise, sera donc de préciser la qualité environnementale du sol de remblai mis en place sur le site dans le passé ;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande complète au MELCC, de nouveaux formulaires devront être produits ;

ATTENDU la réception d'une soumission de « *SNC-Lavalin inc.* », datée du 12 octobre 2021, d'un montant maximal de 20 675\$ avant taxes, pour la réalisation d'une extension au mandat attribuer à la résolution no.083-21, concernant spécifiquement la portion de la rue des Érables (Demande de certificat d'autorisation MELCC, Études de caractérisation environnementale Phase I, Phase II si requise) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant maximal de 20 675\$ avant taxes, à des fins d'honoraires professionnels dans le cadre d'une demande de caractérisation environnementale Phase I, et Phase II si requise.

ADOPTÉE

NO: 0318-21

### DEMANDE D'AUTORISATION / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES / PROJET RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire effectuer le prolongement des services d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que la réfection de la voirie afin de desservir des lots vacants sur la rue des Érables, entre les rues Ste-Geneviève et St-Denis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- QUE la municipalité de Laurier-Station s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

NO: 0319-21

### AUTORISATION DE PAIEMENT / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ÉTUDE AVANT PROJET / RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES / COMPLEXE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a signifié son intérêt à la réfection des vestiaires du Complexe des loisirs, tel qu'il appert à résolutions no.0316-18 par l'octroi d'un mandat à la firme « *DG3A* » pour l'élaboration de plans et devis pour les deux (2) vestiaires du Centre de conditionnement physique (CCP) ainsi que les deux (2) toilettes situées à l'entrée et au 2<sup>ème</sup> étage du complexe ;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le conseil a procédé à la modification du mandat initial de la firme « **DG3A** » en retirant la réfection des vestiaires du Centre de conditionnement physique (CCP) du projet initial, tel qu'il appert à la résolution no.0099-19 ;

ATTENDU QUE suite à cette modification de mandat, le conseil a autorisé monsieur Frédéric Corneau, secrétaire-trésorier, a procédé à un appel d'offre public via SÉAO pour le projet de réfection des deux (2) toilettes du Complexe ainsi que l'installation de portes automatiques permettant les cartes à puces pour les usagers, tel qu'il appert à la résolution no.00170-19 ;

ATTENDU QUE suite au premier appel d'offres public SÉAO, aucun soumissionnaire n'ont déposé d'offres pour la réalisation du mandat de réfection des installations proposées, le conseil a de nouveau autorisé monsieur Frédéric Corneau, secrétaire-trésorier, a procédé à un nouvel appel d'offres publics SÉAO pour le mandat de réfection préalablement décrit, tel qu'il appert à la résolution no.00261-19 ;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres publics SÉAO, le conseil de la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat avec la compagnie « **R.N. Samson inc.** », d'un montant de 107 703,98\$ pour la réfection des deux (2) salles de bains situés à l'entrée du complexe ainsi qu'au deuxième étage plus l'installation de portes d'accès automatisées ;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des travaux de la part de « **R.N Samson inc.** », le conseil de la municipalité tient à continuer le projet de réfection des vestiaires ;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « **Patriarche Architecture inc.** », pour services professionnels en architecture pour la réalisation d'un projet d'étude de réfection des vestiaires au Complexe des loisirs, tel qu'il appert à la résolution no.0237-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 29 septembre 2021, d'un montant de 2 874.38\$ taxes incluses, représentant 20h facturée pour 100% du mandat réalisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à la firme « **Patriarche Architecture inc.** », d'un montant de 2 874.38\$ taxes incluses, pour 100% du mandat réalisé concernant un projet d'étude pour la réfection des vestiaires au Complexe des Loisirs.

ADOPTÉE

### 6. LOISIRS & CULTURE

NO: 0320-21

#### DÉMISSION / POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU l'autorisation d'embauche de monsieur Pierre-Émile Minville à titre d'agent de développement culturel attitré au service des loisirs de la municipalité, tel qu'il appert à la résolution no.00205-19 ;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission datée du 15 novembre 2021 de la part de monsieur Minville informant sa démission effective à partir de cette date ;





N° de résolution  
ou annotation

**Municipalité de Laurier-Station**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Pierre-Émile Minville à titre d'agent de développement culturel.

ADOPTÉE

**NO: 0321-21**

**EMBAUCHE / POSTE DE CONCIERGERIE / COMPLEXE DES LOISIRS**

ATTENDU le départ à la retraite de madame Pierrette Laroche à la conciergerie du Complexe des Loisirs ;

ATTENDU la recommandation d'embauche de madame Angie Letourneau, directrice des loisirs, de monsieur Richard Patry à titre de remplaçant à la conciergerie attitrée au Complexe des Loisirs ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste syndiqué à raison de 35h/ semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Richard Patry à titre de concierge (homme d'entretien) attitré au Complexe des Loisirs, poste syndiqué à raison de 35h/ semaine.

ADOPTÉE

**7. SERVICE INCENDIE**

**NO: 0322-21**

**AIDE FINANCIÈRE / FORMATION POMPIERS/ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES / SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, d'un (1) opérateur pour autopompe et de deux (2) pompiers en désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE

### 8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

NO: 0323-21

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE le conseil a autorisé en 2020 une aide financière au « *Club de patinage de Sainte-Croix* » d'un montant de 300\$ (20\$/jeune), et ce, malgré l'annulation de la saison 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, tel qu'il appert à la résolution no.0253-20;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière datée du 7 novembre 2021 de madame Julie Talbot, responsable des subventions pour le Club ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- DE ne pas contribuer pour la prochaine saison du « *Club de patinage artistique de Sainte-Croix* », considérant l'aide financière versée au préalable.

ADOPTÉE

NO: 0324-21

#### DEMANDE DE GRATUITÉ / LA RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE / LOCAL / CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la réception d'une demande datée du 25 novembre 2021 de la part de « *La Ressourcerie de Lotbinière* » concernant une demande de gratuité pour le prêt de la salle de conférence située au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire de Laurier-Station ;

ATTENDU QUE les séances du conseil d'administration de « *La Ressourcerie de Lotbinière* » se dérouleront une (1) fois par mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la gratuité pour la location de la salle de réunion du 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire à « *La Ressourcerie de Lotbinière* ».

ADOPTÉE





Municipalité de Laurier-Station

N° de résolution  
ou annotation

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

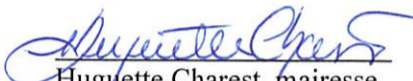
- Aucune question-

NO: 0325-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19h41.

ADOPTÉE

  
Huguette Charest, mairesse

  
Frédéric Corneau, secrétaire-trésorier

